



Commune de Sainte-Mère-Église

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 28 février 2017

Date de convocation :

21/02/2017

Date d'affichage :

21/02/2017

Le vingt huit février deux mille dix-sept à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de Sainte-Mère-Eglise en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean QUETIER, Maire de Sainte-Mère-Eglise.

**Nombre de
Conseillers :**

En exercice : 50

Présents : 34

Votants : 38

Étaient présents :

J. QUETIER, M. JEAN, O. OSMONT, C. JORET, D. LACOTTE, J. SANTINI, R. DROUET, P. CONTENTIN, A. HEBERT, W. PALFREYMAN, C. MAURER, S. VOISIN, S. MICHEL, V. BUZE, A. HASLEY, A. MARIE, D. CORNIERE, P. COCHET, P. AUFRAY, M. BERNARD, A. LEBAS, A. JEAN, R. ENEE, P. DELADUNE, K. LUTIGNEAUX, C. HAMCHIN, E. VOISIN, N. CHRETIEN, A. LEGENDRE, L. CLAIRE, S. ENGUEHARD, V. LENOEL, C. KERVADEC, J-P JOUAN.

Excusés : V. LETOURNEUR ayant donné pouvoir à Mme HAMCHIN, S. MARAIS ayant donné pouvoir à C. MAURER, C. BROHIER ayant donné pouvoir à S. VOISIN, R. DIENIS ayant donné pouvoir à L. CLAIRE

Absents : L. LEFEVRE, J. AMIOT, D. BEROT, O. PAUL, G. OSMONT, B. NIVELET, D. EXMELIN, J-B ROUE LECUYER, T. GAZDA, J-M GAZDA, T. POULIQUEN, D. LEMAIRE

Secrétaire : K. LUTIGNEAUX

Le compte rendu de la précédente réunion est lu et approuvé à l'unanimité.

18/2017 - Élection du maire-délégué de la commune historique de Foucarville

Suite à la démission de Mme Élisabeth AUBERT de sa fonction de maire-délégué de Foucarville, le conseil communal de Foucarville lors de séance du 2 février 2017 a proposé la candidature de Mme KERVADEC Catherine par 5 voix pour, 2 bulletins blancs.

Monsieur le Maire propose de procéder à l'élection du maire-délégué de Foucarville et demande si des conseillers souhaitent présenter leur candidature à la fonction de Maire délégué de la Commune déléguée de Foucarville.

Madame Catherine KERVADEC présente sa candidature à la fonction de maire délégué de la Commune déléguée de Foucarville. Aucun autre conseiller ne fait acte de candidature.

Il est ensuite procédé au vote, à bulletin secret.

Deux assesseurs sont désignés : M. Stéphane VOISIN et Mme Sylvie ENGUEHARD.

Après dépouillement des bulletins, Monsieur le Maire annonce les résultats.

Madame Catherine KERVADEC est élue maire délégué de la Commune déléguée de FOUCARVILLE par 34 voix pour et 4 bulletins blancs.

19/2017 - Fixation du nombre d'adjoints des communes historiques de Foucarville et Sainte-Mère-Eglise

La commune historique de Foucarville était composée d'un maire et de trois adjoints. Suite à la démission de Mme AUBERT Élisabeth, Monsieur le Maire propose de réduire le nombre d'adjoints de la commune historique de Foucarville à deux.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer le nombre d'adjoints de la commune historique de Foucarville à deux. Mme CHRETIEN Nadine, devenant 1er adjoint et M. LEGENDRE Alain, 2e adjoint.

Sur la commune historique de Sainte-Mère-Eglise, où étaient en poste 4 adjoints, il s'avère que le poste de 1er adjoint se trouve vacant du fait de l'élection de M. VOISIN, maire délégué. M. QUETIER propose de fixer le nombre d'adjoints à trois. Le Conseil Municipal à l'unanimité, fixe le nombre d'adjoints à trois sur la commune historique de Sainte-Mère-Eglise.

20/2017- Délibération pour le remplacement du poste vacant de 2e adjoint – commune nouvelle de Sainte-Mère-Eglise.

Monsieur le Maire propose de remplacer le poste de 2e adjoint devenu vacant de la commune nouvelle de Sainte-Mère-Eglise afin de garder l'ordre établi précédemment. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide qu'il sera pourvu uniquement au poste vacant.

21/2017- Élection du 2e adjoint – commune nouvelle de Sainte-Mère-Eglise

Monsieur le Maire propose de procéder à l'élection du 2e adjoint de la commune nouvelle de Sainte-Mère-Eglise et demande s'il y a des candidats.

Madame Catherine KERVADEC présente sa candidature à la fonction de 2e adjoint de la Commune de Sainte-Mère-Eglise. Aucun autre conseiller ne fait acte de candidature.

Il est ensuite procédé au vote, à mains levées.

Madame Catherine KERVADEC est élue 2e adjoint de la Commune de Sainte-Mère-Eglise, à l'unanimité.

22/2017- Indemnités des élus

Monsieur Quétier rappelle que la municipalité de Foucarville, lors des dernières élections municipales avait fait le choix avec ses trois adjoints, de diminuer les indemnités afin que l'enveloppe budgétaire soit identique. Compte tenu de la réduction du nombre des adjoints, il est proposé de répartir l'indemnité de l'ancien poste de 3^o adjoint sur les indemnités des deux autres adjoints. M. QUETIER évoque aussi les indemnités des deux adjoints d'Ecoquénéauville qui sont bien en deçà, et propose de les aligner sur celles des adjoints de Foucarville,

Après avoir entendu Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité,

* décide avec effet au 1er mars 2017, de fixer l'indemnité de Mme CHRETIEN Nadine, M. LEGENDRE Alain, Mme HAMCHIN Christelle, Mme LUTIGNEAUX Katell à 4,48 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

* décide avec effet au 01 janvier 2017, que les indemnités des élus telles que prévues dans la délibération du 20 janvier 2016 soient basées sur l'indice brut terminal de la fonction publique.

23/2017- Attribution du marché – lot 1- réaménagement des rues de Beauvais, Lemonnier Adrix, Flandres Dunkerque et Fontaine du Mont et demande de subventions.

La commission d'appel d'offres avait demandé aux entreprises ayant soumissionné sur le lot 1 des précisions ou compléments. C'est l'offre du groupement BERNASCONI TP – SAUR – SITPO qui a été retenue comme la plus économiquement avantageuse pour la somme de 487 953,15 € HT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés publics,

Vu les offres reçues,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE la passation du marché de travaux de réseaux Eaux usées, eaux pluviales et alimentation en eau potable sous charte qualité de l'Agence de l'Eau Seine Normandie avec le groupement BERNASCONI TP – SAUR- SITPO pour un montant de 487 953,15 € HT
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce marché,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'eau dans le cadre de cette opération
- DIT que la dépense sera imputée sur la section d'investissement du budget.

24/2017 – Approbation des comptes administratifs 2016 : budget général, budget assainissement Chef-du-Pont, budget assainissement Sainte-Mère-Eglise

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2016 de la commune de Sainte-Mère-Eglise

Fonctionnement budget commune

Total dépenses fonctionnement	2 079 649,99
Total recettes fonctionnement	2 174 781,84
Résultat de fonctionnement	95 131,85
Excédent reporté N-1	637139,56
Excédent cumulé	732 271,41

Investissement commune

Total dépenses investissement	1 504 020,34
Total recettes investissement	1 072 376,96
Résultat d'investissement	-431 643,38
report cumul antérieur	495 797,01
Restes à réaliser	-60 087,12
Solde d'investissement au 31/12/2016	4 066,51
<i>Solde</i>	<i>736 337,92</i>

Monsieur JEAN soumet au vote le compte administratif tel que présenté. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2016 ainsi que les crédits de reports sur l'exercice 2017.

Le compte administratif 2016 du budget annexe assainissement Chef du Pont est ensuite présenté :

Fonctionnement Assainissement Chef-du-Pont

Total dépenses fonctionnement	138 769,75
Total recettes fonctionnement	247 620,47
Résultat de fonctionnement	108 850,72
Excédent reporté au 31/12/2015	19 810,69
Excédent cumulé	128 661,41

Investissement assainissement Chef-du-Pont

Total dépenses investissement	84 288,68
Total recettes investissement	64 538,70
Résultat d'investissement	-19 749,98
report cumul antérieur	40 390,27
Restes à réaliser	
Solde d'investissement	20 640,29

Mme KERVADEC met au vote ce document.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2016 du budget annexe assainissement de Chef du Pont ainsi que les crédits de reports sur l'exercice 2017.

Enfin est présenté le compte administratif 2016 du budget annexe assainissement de Sainte-Mère-Eglise :

Fonctionnement Assainissement Sainte-Mère-Eglise

Total dépenses fonctionnement	172 001,20
Total recettes fonctionnement	229 991,48
Résultat de fonctionnement	57 990,28
Excédent reporté	
Excédent cumulé	57 990,28

Investissement assainissement Sainte-Mère-Eglise

Total dépenses investissement	389 038,85
Total recettes investissement	384 026,74
Résultat d'investissement	-5 012,11
report cumul antérieur	-185 865,78
Restes à réaliser	177 144,00
Solde d'investissement	-13 733,89

M. JEAN invite le Conseil Municipal à en délibérer. A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve le compte administratif 2016 du budget annexe assainissement de Sainte-Mère-Eglise, décide d'inscrire à l'article « 1068 » 13 733,89 € afin de combler le manque de financement de la section d'investissement et 44 256,28 € en crédits reportés 2017.

25/2017- Approbation des comptes de gestion 2016 : budget général, budget assainissement Chef-du-Pont, budget assainissement Sainte-Mère-Eglise

Le compte de gestion 2016 du budget général de Sainte-Mère-Eglise est approuvé à l'unanimité,

Le compte de gestion 2016 du budget assainissement de Chef-du-Pont est approuvé à l'unanimité.

Le compte de gestion 2016 du budget assainissement de Sainte-Mère-Eglise est approuvé à l'unanimité.

26/2017- Présentation du compte administratif 2016 du Centre Communal d'Action Sociale

Une rapide présentation est faite du compte administratif 2016, document qui a été approuvé par les membres du CCAS.

Fonctionnement CCAS

Total dépenses fonctionnement 2016	9 232,26
Total recettes fonctionnement 2016	9 911,66
Résultat de fonctionnement 2016	679,40
Excédent reporté au 31/12/2015	12 403,43
Excédent cumulé	13 082,83

27/2017- Tarifs indemnisation parking 6 juin

Monsieur le Maire indique que plusieurs propriétaires mettent habituellement à disposition de la Commune de Sainte-Mère-Eglise des terrains servant de parking pour les festivités du 6 juin.

A cette occasion, la commune leur verse une indemnité de 50 € par hectare de terrain mis à disposition.

Il propose donc de verser, pour 2017, une indemnité de 50 € par hectare aux propriétaires qui mettront leur terrain à disposition pour le 6 juin.

L'indemnité sera versée au propriétaire du terrain qui devra en faire bénéficier l'exploitant dans la mesure où cette indemnité vise à compenser les pertes d'exploitation entraînées par l'occupation du terrain.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE le versement d'une indemnité de 50€ par hectare pour les festivités liées au 6 juin 2017, cette indemnité venant compenser les pertes d'exploitation.
- DIT que la dépense sera imputée sur la section de fonctionnement du budget de la Commune

28/2017 - Implantation d'un manège et tarifs

Monsieur le Maire indique qu'une demande d'installation de manège forain a été déposée pour la période du 30 juin au 3 septembre 2017 par le professionnel intervenant chaque été sur la Commune. Ce dernier propose d'installer son manège habituel ainsi que qu'une voiture boutique pour pêche aux canards. Il s'installerait sur la place Chenevière sur le bi-couche, à proximité de la rue Koenig.

Monsieur Quétier propose de faire droit à cette demande.

Il indique que le droit de place était fixé à 10 € par jour les années précédentes.

Il propose de le fixer, pour l'année 2017, à 10 € par jour pour le manège. Il précise enfin que l'industriel forain prendra à sa charge la mise en place d'un branchement temporaire électrique et d'un coffret.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- DONNE son accord à l'installation d'un manège forain dans les conditions énoncées ci-dessus.
- DIT que la recette sera perçue sur le budget fonctionnement de la Commune.

29/2017- Droits de place : industriels forains lors des festivités du 6 juin

Monsieur le Maire propose qu'à compter de cette année, soit appliqué un droit de place pour tout utilisateur de « l'Espace fête foraine » lors des festivités de juin.

Pour la catégorie stands ayant une largeur maximale de 4 m soit 3.00 € du mètre linéaire.

Pour la catégorie manèges

- jusqu'à 120 m² soit 60.00 €
- au-delà de 120 m² soit 120.00 €

Il précise également que les industriels forains prendront comme chaque année, à leur charge la mise en place d'un branchement temporaire électrique et d'un coffret.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve les tarifs tels que mentionnés ci-dessus
- dit que les recettes seront perçues sur le budget fonctionnement de la Commune,

30/2017- Frais de scolarité, année scolaire 2016/2017

Monsieur Quétier propose une augmentation de 2 % des frais de scolarité. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- accepte cette augmentation des tarifs
- fixe à 1112 € les frais de scolarité pour un enfant en classe maternelle au titre de l'année scolaire 2016/2017 et à 469 € pour un enfant en classe élémentaire.

Fin des cartes d'identité dans les mairies

Suite aux nouvelles dispositions en matière de délivrance des cartes nationales d'identité, Monsieur le Maire donne lecture du courrier qu'il propose d'adresser à Monsieur le Préfet. Le conseil municipal en approuve les termes et souhaite que la commune puisse au moins jusqu'à la fin de l'année, aider les administrés dans la démarche de dépôt en ligne des documents nécessaires.

31/2017- Délibération annulant et remplaçant celle du 26 janvier 2017 : taxe communale sur la consommation finale d'électricité – transfert au SDEM

Suite à la remarque de Mme ENGUEHARD lors de la dernière réunion par rapport aux conditions de retrait, Monsieur Quétier propose au conseil municipal une nouvelle délibération en y mentionnant cette disposition :

« décide que dans l'attente du prochain arrêt préfectoral portant classement des communes éligibles au régimes d'aides à l'électrification rurale, l'autorisation de perception directe de la taxe par le Syndicat est accordée par la commune nouvelle de Sainte-Mère-Eglise jusqu'au 31 décembre 2020 »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'annuler la délibération du 26 janvier 2017 numéro 2/2017 et autorise Monsieur le Maire à signer le nouveau document.

32/2017 – Désignation de 2 délégués auprès du syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin

Monsieur le Maire indique que le comité syndical du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin a procédé à la révision de ses statuts afin qu'ils s'adaptent à la nouvelle configuration territoriale.

A l'unanimité, Le Conseil Municipal, désigne Mme Claire BROHIER et M. Didier CORNIERE, délégués du Parc.

Deux points sont ajoutés à l'ordre du jour : station de chef du Pont – Manche Numérique

33/2017- station de Chef du Pont

Des pourparlers sont en cours avec les services de l'Etat et industriels sur le devenir de la station de Chef-du-Pont.

M. QUETIER propose la réalisation d'une étude technico-économique pour l'optimisation du traitement des eaux usées par la société SOGETI d'un montant de 9550 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- accepte le devis de la société SOGETI d'un montant de 9 550 € H
- autorise Monsieur le Maire à signer le devis SOGETI
- sollicite une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie

Manche Numérique

Une nouvelle modification des statuts est intervenue et de nouveaux délégués seront désignés. Le scrutin de liste complète devant avoir lieu prochainement, les personnes intéressées sont invitées à se rapprocher des instances.

DATES A RETENIR

- 28 mars - 9 h 30 : réunion de la commission finances
- 6 avril - 20 h 30 : vote des budgets 2017

Mme KERVADEC présente le bon de souscription du livre sur le camp de prisonniers de Foucarville, bon qui sera déposé dans toutes les boîtes aux lettres.